

« REGLES DE VIE » AUX ANOM



Dessin "Flore des Antilles"
de F.R. de Tussac - 1808

FR ANOM/BIB/AOM Réserve 10134

Prenez grand soin des documents qui vous sont confiés. Ils sont uniques, fragiles, précieux et font partie de notre patrimoine commun.



COSTUMES

Voici quelques règles communes à tous les centres d'archives destinées à préserver au mieux les documents. Nous vous demandons de bien vouloir les respecter.

- 1) « Pour des raisons de protection du patrimoine national et de sécurité des documents d'archives, les lecteurs doivent déposer toutes leurs affaires personnelles dans des consignes. Seuls sont autorisés, dans les salles de consultation, les feuilles volantes, les crayons et les ordinateurs portables sans leur housse, les appareils photos sans leur étui. » Article 6 du règlement à destination du public
- 2) Le vestiaire est obligatoire et gratuit. Vous devrez y déposer : sacs, sacoches, classeurs, dossiers, livres, housses d'appareils. Les bagages encombrants ne sont pas acceptés.
- 3) Aliments et boissons sont interdits en salle de lecture.
- 4) La salle de lecture est un espace de travail silencieux. Merci de respecter sa tranquillité en déposant votre téléphone portable au vestiaire (pensez à l'éteindre).
- 5) Afin d'éviter tout mélange ou déclassement dans un carton, il est interdit de sortir les documents de leur dossier, de les amener sur la table d'un autre lecteur. Deux lecteurs ne peuvent travailler ensemble sur un même document. Toute consultation est individuelle. En conséquence, les lecteurs qui sont ensemble ne pourront être placés à côté l'un de l'autre.
- 6) Un seul carton est communiqué à la fois. Le lecteur doit respecter le classement interne des dossiers.
- 7) Il est interdit de s'appuyer sur les documents.
- 8) Les photographies, les livres anciens et les documents précieux se consultent avec des gants (à demander à la banque de communication)
- 9) Les enfants sont admis à partir de 15 ans